

Déby crée
un vent vio-
lent à Faya

P.8



Le Visionnaire

Sagesse

"Celui qui accepte le
mal sans lutter contre
lui coopère contre lui "

Martin Luther King

Récépissé de déclaration N°0007/PR/2016. Compte bancaire BSIC N°53003900030. N°066 du 11 au 17 octobre 2017. Deuxième année. *500 FCFA

Mathias et consorts rattrapés par le faux

A cause d'eux, le Tchad est mis sur la liste noire des USA

Lire toute la vérité sur l'affaire airbus 340-312 à la page 3



M. Tsarsi Mathias,
Pdg de la compagnie Air Inter 1



Zakaria Deby Itno,
de la compagnie Asky-Air

Hinda Deby Itno,
Première Dame du Tchad



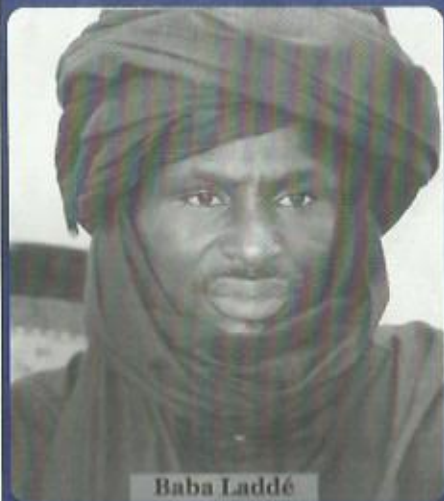
Mme Haoua Mahamat Aeyl Akhabach,
ministre de l'Aviation civile et de la Météorologie limogée

Pahimi Padaacké Albert,
Premier ministre

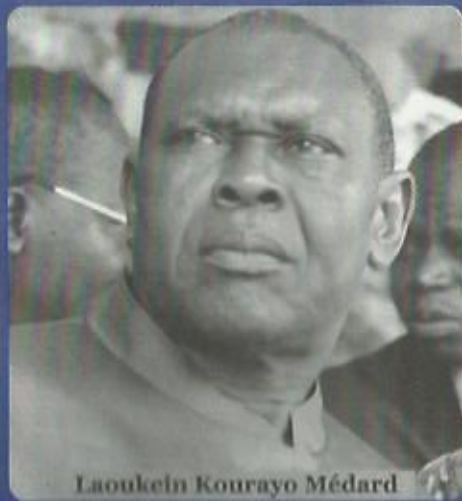


Adoum Younousmi,
ministre des Infrastructures et des Equipements,
intérimaire à l'Aviation civile

A quand la libération de ces prisonniers politiques de Déby?



Baba Laddé



Laoukein Kourayo Médard



Mahyéline Tadjedine Babouri

Lire page 2

Quand on veut à tout
prix noyer Hassan
Bremé, le Sg de l'As-
semblée. Lire page 4

Hummm ! Béchir
Daoussa a-t-il fui la mis-
sion de l'Ige à Moundou?
Lire page 5

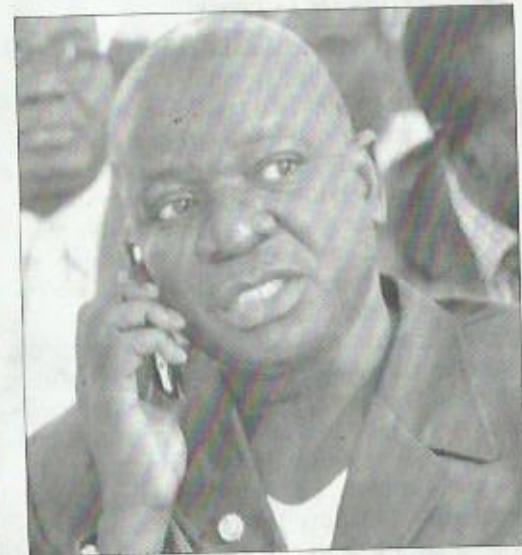
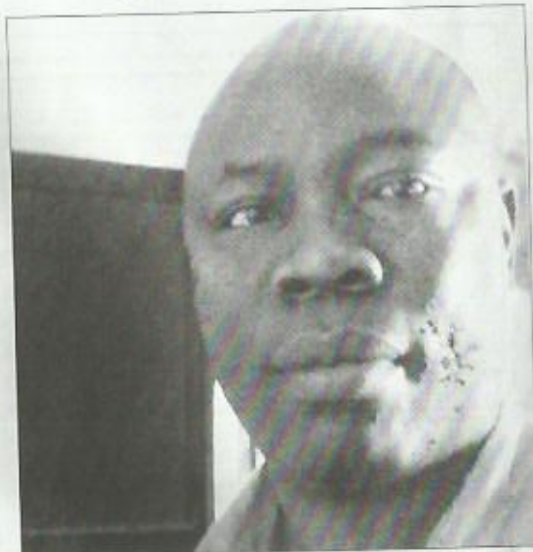
Affaire airbus 340-312-381

Complices et trafiquants d'armes aux terroristes

Ils sont nombreux à être embarqués dans ce vol d'airbus 340-312 qui vient de s'écraser dans le désert de la Syrie. Ces gens, du monde des affaires et de l'administration tchadienne, dans leur course à l'enrichissement, viennent de ternir l'image de tout un peuple, en prenant en otage l'aéronautique tchadien et pactisant avec le diable. Quelle honte !

▲ **Juda Allahondoum**

Plus besoin de jeter les cauris pour savoir pourquoi le président Américain Donald Trump a mis le Tchad sur la liste des « États voyous ». Quelques jours après l'entrée du Tchad dans la liste noire des USA, les nuages se dissipent peu à peu, et l'on commence par identifier, one by one, les vrais responsables du malheur des Tchadiens qui aspirent se rendre dans le pays de l'Oncle Sam, qui sauf revirement de la position de Trump, ne pourront réaliser leurs rêves à partir du 18 octobre prochain. Le Pdg de la compagnie Air Inter 1, M. Tsarsi Mathias et consorts, aveuglés par la boulimie argentivore, ont voulu enterrer, ce Tchad qui nous est cher, en se lançant dans de trafics extrêmement dangereux en Asie sous le nez et la barbe des autorités tchadiennes. Plus grave, ce dernier et sa bande de trafiquants de drogues et d'armes aux terroristes tentent par la complexité de certains médias nationaux, les journaux aux colonnes d'articles marchandés surtout, de cacher la lumière avec sa main, arguant qu'il est victime d'un complot ourdi par les pontes du régime, dans le but de le salir. Et Pourtant, il n'en est absolument rien. La vérité, est qu'il vient juste d'être rattrapé par son faux et sa course à l'enrichissement en intégrant les réseaux mafieux de narcotrafiquants du Proche-Orient. Pour le besoin de la cause, des sacs de liasses de la Livre (monnaie syrienne) provenant de sa mafia du Proche-Orient sont partagés à Moursal pour permettre à ces marchand-journalistes, de le rendre blanc comme de la neige, malgré qu'il soit tout



dienne en zone interdite. Les services de renseignements américains avaient effectué plu-

surtout que la hight mafia de Mathias nourrissaient jusqu'au plus haut sommet de l'Etat.

rendre coupable du malheur de nombreuses personnes s'alignant tacitement derrière les

et la justice aussi, dans ses prérogatives. Allons aux faits.

L'affaire en question

En effet, des avions immatriculés au nom du Tchad et utilisés par des trafiquants d'Europe de l'Est se seraient retrouvés en Syrie. Les aéronefs de la compagnie Air Inter 1 se sont retrouvés au Kazakhstan, puis en Syrie, impliqués dans le trafic d'armes et de munitions au groupe militaire révolutionnaire. Selon des informations révélées par la Lettre du continent, ce sont les services américains qui ont décelé l'anomalie et ont demandé des explications aux services tchadiens de l'aviation civile. L'affaire ne date pas d'aujourd'hui apprend-on. Le trafic qui se serait accentué début 2016, aurait commencé bien avant. L'ancien ambassadeur des USA au Tchad qui en son temps était sur le dossier, avait alerté les autorités Tchadiennes de la situation qui représente une menace réelle pour la sécurité mondiale. Avant de quitter le Tchad, James a passé à sa remplaçante Geeta Pasi ce dossier. Cette dernière, dès sa prise de service, se serait rendue au ministère de l'Aviation civile pour s'en acquérir des détails du mafieux trafic que font les avions avec une immatriculation tcha-

diens missions au Tchad, en vue de voir clair cette affaire, mais n'auraient pas trouvé d'interlocuteurs fiables. Ils étaient devenus des visiteurs indésirables aux services de l'ADAC. Mais, la pression américaine était bien forte sur la ministre de l'Aviation civile et de la Météorologie nationale. Le 2 août 2017, elle avait par arrêté N°019/PR/PM/MACMN/SG/ADAC/2017, suspendu l'agrément et le certificat de transporteur aérien accordé à la compagnie Air Inter 1 au regard de la Convention relative à l'Aviation civile internationale de 1944 et des textes statutaires de l'Autorité de l'Aviation civile (ADAC). Mais, très vite, cette décision ira à l'eau sous les pressions incessantes du Premier ministre et du lobby de la Première Dame Hinda Déby Itno. Quarante jours plus tard, la messe sera dite, et Mme la ministre sœur à la Première dame annulera sous toutes ses formes, l'arrêté portant suspension de l'agrément et le certificat de transporteur aérien d'Air Inter 1. Dans le même temps, le département d'Etat des USA enverra une correspondance officielle aux autorités Tchadiennes pour demander des explications quant à la présence d'avions tchadiens en zone interdite. Mais, il n'y a pas eu de suites convaincantes,

Et le 24 septembre dernier, Donald Trump après consultation du rapport de ses services sur cette affaire, était obligé de frapper fort à travers son décret migratoire. Il a fallu cette humiliation pour que les choses ne puissent bouger dans tous les sens, commençant par le limogeage de la ministre de l'Aviation civile et de la Météorologie nationale, Mme Haoua Mahamat Aqyl Akhabach, le 26 septembre dernier et l'ouverture d'une enquête judiciaire pour situer les responsabilités de l'immatriculation frauduleuse au Tchad d'un airbus A340-312, 381 de la compagnie Air Inter 1 dirigé par Tsarsi Mathias, qui assure la liaison en zone interdite. Pour le limogeage de la sœur à la Première dame, les sources proches du dossier informent que le ministre Adoum Younousmi qui assure l'intérim du département de l'Aviation serait derrière. Connaissant bien le dossier, puisque Air Inter 1 a obtenu son certificat au moment où il était aux commandes de l'Aviation civile, Younousmi voudrait tout simplement sauver la face à ses poulains qu'il a installés à l'ADAC. Et depuis le 30 septembre dernier, le Président directeur général de la compagnie Air Inter 1 M. Tsarsi Mathias, l'ex Dga de l'Autorité de l'Aviation civile (ADAC) M. Service Alladoum, l'ancien directeur de la sécurité aérienne M. Abdelkader Mahamat Seïd et un expert Camerounais en sûreté aérienne M. Peter Akoessi, tous impliqués dans cette mafia sont gardés à vue au commissariat central. L'ancien DG de l'Autorité de l'Aviation civile (ADAC) du Tchad Abakar Moustapha a aussi été interpellé.

Les trafiquants et leurs complices

Si le Pdg de Air Inter 1 M. Tsarsi Mathias, un pilote professionnel d'ailleurs mais qui a failli s'écraser avec notre confrère Sangar Tourngar Pedro à Léré il y a trois ans, se retrouve dans ce pétrin, c'est qu'il y a des complicités au plus haut niveau et que lui-même, voulant s'enrichir plus vite, a actionné le faux qu'il pourrait dénoncer en évoquant tout simplement la clause de conscience professionnelle. Lui qui a publié le 21 janvier 2017 sur sa page Facebook, cette célèbre pensée de Martin Luther King : « Celui qui accepte le mal sans lutter contre lui coopère contre lui », a préféré se

narcotrafiquants. En livrant des armes, munitions et provisions aux fous de Dieu, Mathias et sa bande, adhèrent aux velléités expansionnistes de la fripouille droguée du Proche-Orient, qui murit étendre son « Etat », l'Etat islamiste dans le monde entier. Et puisqu'il n'est pas seul dans ce plan diaboliquement destructeur, il doit avoir le courage de dénoncer tous ceux qui sont avec lui dans cette mafia, que de jouer à la victimisation. Mais, déjà, des bribes d'informations collectées par Le Visionnaire, la Première dame Hinda Déby Itno, le Pm Pahimi Padacké Albert qui reçoit régulièrement les valises de dollars de son corrépondant Pdg de Air Inter 1 et le fils du chef de l'Etat Zakaria Déby Itno, ainsi que la ministre sortante de l'Aviation et son intérimaire seraient impliqués dans cette mafia de haute gamme. Nos sources informent que c'est pour réaliser ce trafic mafieux, que Zakaria Déby Itno aurait lancé sa compagnie Asky-Air qui effectuerait également des vols dans la zone interdite, renforçant le radicalisme et l'extrémisme religieux que combat son père de toutes ses énergies.

La duplicité de l'Etat

Mais dans tout ça, la duplicité des autorités Tchadiennes dans cette affaire est à déplorer. L'on ne comprend pas pourquoi ces autorités soufflent le chaud et le froid dans la lutte contre le terrorisme dans le monde. Il est inadmissible que le Tchad qui lutte contre le terrorisme, puissent héberger des complices des narcotrafiquants dans au sommet de l'appareil étatique, et ouvrir frauduleusement ses frontières aux extrémistes violents qui feraient de notre territoire leur zone de prédilection. N'est-ce pas que, Donald Trump aurait-il raison de placer le Tchad sur la liste des Etats voyous ? N'est ce pas que nous avons raison de titrer dans l'éditorial de notre précédente parution Le Visionnaire N°065 « qu'avant de condamner Trump, prenons du recul ? ». Dans tous les cas, l'affaire qui vient de commencer, finira par nous livrer tous ses secrets dans les jours et semaines à venir. Alors, redressez vos sièges, attachez vos ceintures, le vol à destination de la Syrie et du Kazakhstan vient de commencer.

REPUBLICQUE DU TCHAD
PRESIDENCE
PRIMATURE
MINISTRE DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA METEOROLOGIE NATIONALE
SECRETARIAT GENERAL
AUTORITE DE L'AVIATION CIVILE




UNITE - TRAVAIL - PROGRES

ARRETE N° 019 / PR / PM / MACMN / SG / ADAC / 2017
Portant suspension de l'Agrément et du Certificat de Transporteur Aérien de la Compagnie Air Inter 1.

La Ministre de l'Aviation Civile et de la Météorologie nationale

- Vu la Constitution ;

REPUBLICQUE DU TCHAD
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRIMATURE
MINISTRE DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA METEOROLOGIE NATIONALE
SECRETARIAT GENERAL
AUTORITE DE L'AVIATION CIVILE



UNITE - TRAVAIL - PROGRES

ARRETE N° 022 / PR / PM / MACMN / SG / ADAC / 2017
Portant annulation de l'Arrêté N°019/PR/PM/MACMN/2017 suspendant l'Agrément et le Certificat de transporteur aérien d'Air Inter 1

La Ministre de l'Aviation Civile et de la Météorologie Nationale